

Projet d'avis d'ESS France sur le pacte de Croissance de l'ESS

Conseil supérieur de l'ESS – 8 mars 2019

ESS France (La Chambre française de l'ESS)
34 bis rue Vignon 75009 Paris
☎ 01 53 31 39 80 / contact@ess-france.org

Monsieur le Haut-Commissaire,

C'est à l'occasion de l'installation du nouveau CSESS que vous avez souhaité solliciter l'avis des acteurs de l'ESS sur le pacte de croissance, que vous avez préalablement présenté à la presse le 29 novembre dernier. Même si nous avons déjà eu l'occasion de le faire lors d'une présentation informelle le même jour, les acteurs fédérés au sein de la Chambre Française de l'ESS dont je porte la parole aujourd'hui ne peuvent que rappeler tout d'abord le nécessaire respect des termes de la loi, dans la mesure où le rôle du CSESS est tout à la fois d'assurer le dialogue entre les pouvoirs publics et nous, de constituer un organe obligatoire de consultation, et surtout de contribuer à la définition, tous les trois ans, d'une stratégie nationale de développement de l'économie sociale et solidaire. C'est au moins une marque de considération, cela peut même être un gage d'efficacité.

L'exercice auquel nous sommes conviés aujourd'hui ne peut donc avoir pour seule finalité que de s'acquitter tardivement d'une obligation ; c'est dans le cadre d'un CSESS pleinement restauré dans ses prérogatives que nous souhaitons inscrire notre avis. Cela signifie que nous ne considérons pas ce pacte comme définitif ni suffisant, et que nous entendons voir le pacte évoluer de manière significative sur quelques sujets, en préalable à la définition d'une réelle stratégie nationale de développement de l'ESS qui pourrait notamment s'appuyer sur les objectifs complémentaires dont vous avez dressé la liste, et sur les propositions constructives que nous vous ferons.

Nous tenons à votre disposition le minutieux travail d'analyse collective auquel ESS France a procédé à propos du pacte. Il illustre une certaine déception quant à son contenu, même si, bien évidemment et prises isolément, nombre de mesures vont dans le bon sens. Il nous semble cependant que, pour la plupart d'entre elles, soit elles ont déjà été annoncées par ailleurs, soit elles sont renvoyées à des groupes de travail ou à des engagements ultérieurs, soit elles constituent des mesures institutionnelles sans portée réelle pour la croissance de l'ESS.

Plus globalement, et cela nous inquiète, l'engagement des services de l'État paraît insuffisant ou peu visible, tant dans la mobilisation de ses services déconcentrés, que dans leur vigilance attendue à l'égard des évolutions du droit de l'Union européenne et de leurs conséquences sur l'ESS, ou encore en termes de moyens financiers dont la présentation dans le projet de pacte nous semble bien imprécise et sans doute pas à la hauteur des engagements ni des annonces. Nous ne souhaitons pas que l'ESS soit considérée comme une économie administrée, mais nous plaidons pour que les spécificités économiques, financières et juridiques de ses modèles d'entreprises soient reconnues, soutenues et traitées de manière identifiée par les services de l'État avec une organisation appropriée et pérenne, et des moyens financiers publics à la hauteur des enjeux.

Nous avons enfin collectivement un problème d'appréciation de l'ambition du Gouvernement en matière de développement de l'ESS car, au-delà de ce projet de pacte, nos entreprises et organisations ont parfois eu à subir depuis le début du quinquennat un certain nombre d'attaques qui peuvent sembler contredire la portée politique de l'action du Gouvernement en matière d'ESS.

Ainsi - faut-il le rappeler ? - les associations sont essentielles à la cohésion sociale, avec leurs nombreuses missions au service du lien social et territorial, avec leur 1,8 million d'emplois, et avec leurs millions de bénévoles dont l'apport n'est pas quantifié. Et pourtant, après la baisse des subventions publiques, c'est la fin annoncée des contrats aidés et la baisse de 20% des crédits du DLA qui viennent frapper le segment le plus dynamique de l'ESS en termes d'emplois.

Faut-il le rappeler, les mutuelles, quels que soient leurs statuts juridiques et leurs finalités, sont des innovatrices nées, des employeurs majeurs, et des acteurs de la cohésion territoriale, et notamment en matière d'accès aux soins. Et pourtant, les mutuelles d'assurance subissent des assauts répétés en matière de fiscalité dans l'assurance, et les mutuelles santé doivent faire face à des projets gouvernementaux qui donnent le sentiment de vouloir ignorer leur modèle et leurs spécificités, qui sont pourtant constitutives de leur appartenance à l'ESS. En les confinant à leur activité de plus en plus réglementée d'assureur santé, le Gouvernement se prive par ailleurs d'un allié de poids en matière d'accès aux soins.

Faut-il le rappeler, les coopératives, sous toutes leurs formes, pèsent plus d'un million d'emplois avec des positions stratégiques dans certains secteurs économiques, proposent des formes entrepreneuriales novatrices en termes de création et de répartition de la valeur, de démocratie dans l'entreprise, de collaboration public/privé, de défrichage de solutions nouvelles sur les questions de transition écologique... Et pourtant, le dernier débat sur la loi de finances a donné libre court au sein de la majorité parlementaire à des agressions manifestes à l'encontre du modèle coopératif en s'attaquant aux modalités de mise en réserve, qui est le cœur du financement de l'activité.

Faut-il le rappeler, les fondations et les fonds de dotation, partenaires des associations au service de l'intérêt général, jouent un rôle de plus en plus important et décisif pour inciter les mécènes et philanthropes à s'engager au service du bien commun, pour accompagner, soutenir, promouvoir les innovations porteuses de progrès, pour accompagner les nécessaires transformations sociales. Ils ont besoin d'être soutenus et pas fragilisés par l'évolution des règles de la philanthropie.

Faut-il le rappeler enfin, la finance solidaire est depuis une quinzaine d'années l'un des moteurs financiers du développement de l'ESS avec son soutien à des milliers de créations d'entreprises et de créations d'emplois. Et pourtant, nous sommes toujours dans l'attente d'une impulsion forte en sa faveur de la part du Gouvernement, que ce soit en application de l'engagement du Président de la République pendant la campagne présidentielle, ou plus simplement en application de la loi Sapin 2 en publiant le décret d'application du LDDS attendu depuis décembre 2016.

Nous sommes, monsieur le Haut-Commissaire, dans une légitime attente de cohérence de la part du Gouvernement en matière de considération de la place de l'ESS dans la société française. Il ne peut y avoir d'un côté un pacte de croissance à la portée trop peu structurante, et d'un autre côté des attaques répétées contre les fondements de nos modèles. Pour notre part, nous sommes tout à fait disposés à participer à la construction d'une stratégie nationale de développement de l'ESS, avec la même conviction que celle qui motive notre avis sur ce texte : l'ESS préfigure l'économie de demain et reste un moteur de la transition sociale, écologique et économique.

En ce sens, il existe assurément de possibles objectifs partagés pour un plan de croissance de l'ESS, en nous appuyant à la fois sur les dispositions les plus structurantes du pacte, sur les objectifs complémentaires que vous avez identifiés, et sur des propositions supplémentaires que nous vous faisons. Cela nous permettrait de dessiner ensemble une ambition conforme à vos vœux d'une ESS conquérante, mais aussi une ambition durable et collective.

C'est à ce travail constructif au sein du CSESS que nous appelons de nos vœux, en mobilisant toutes les compétences nécessaires parmi les acteurs de l'ESS et les services de l'État, comme nous le ferons au sein de nos fédérations, têtes de réseaux, entreprises et organismes. A cette fin, nous souhaitons vous proposer une double démarche en termes de projet et de calendrier.

Tout d'abord et à court terme, c'est-à-dire d'ici l'avis définitif que nous rendrons sur le projet de pacte, nous souhaitons des avancées fermes et rapides sur un certain nombre de mesures visant à l'enrichir dans ce délai, qui ne nécessitent pas à notre avis des négociations interministérielles nouvelles et difficiles ; il s'agirait de :

- s'agissant du LDDS, permettre la sortie du décret nécessaire à l'application de l'article 80 de la loi Sapin 2, constituant un nouvel effet levier sur le financement des entreprises de l'ESS ;
- faciliter l'accès aux financements européens notamment grâce à l'appui du FSE, dont la prochaine programmation doit impérativement comprendre, avec votre appui, une orientation en faveur de l'ESS et un co-pilotage avec les têtes de réseaux nationales de l'ESS ;
- maintenir globalement les crédits DLA à la hauteur des engagements de 2018 ;
- favoriser auprès des acteurs de l'ESS l'appropriation et la diffusion du guide des bonnes pratiques tel qu'il résulte de l'application de la loi du 31 juillet 2014, notamment auprès des « pionniers » French Impact pour qu'ils en soient les ambassadeurs ;
- soutenir les acteurs de l'ESS pour traiter les conséquences de la suppression de l'ISF et de son remplacement par l'IFI et par l'IR PME sur les dons et investissements ;
- affiner les modalités de pilotage des stratégies régionales de l'ESS en affirmant l'échelon régional dans l'animation des écosystèmes territoriaux, et en replaçant dans le pacte l'outil des « pôles territoriaux de coopération économique » (PTCE) comme un moyen stratégique de développement des écosystèmes territoriaux de l'ESS en complément des territoires labellisés French Impact ;
- accompagner la création d'entreprises en adaptant le dispositif « jeunes entreprises innovantes » aux entreprises sociales qui se créent aujourd'hui.

Ensuite, nous vous proposons un programme de travail destiné à définir la stratégie nationale de développement de l'ESS dont la définition est de la compétence de notre conseil supérieur. Les orientations de ce programme de travail s'inspirent pour partie des douze propositions formulées par ESS France pendant la campagne présidentielle ; nous les avons néanmoins regroupées en trois axes qui nous semblent mobilisateurs pour marquer l'ambition collective qui peut être la nôtre. Sur chacune des mesures proposées, nous souhaitons que vous conveniez avec le Bureau du CSESS d'une méthode de travail impliquant notamment les commissions et en vous assurant du concours des services compétents de l'État.

1. Encourager le changement d'échelle des entreprises de l'ESS

- L'enjeu principal est de permettre aux organisations et entreprises de l'ESS de **se projeter dans la durée en leur permettant de développer leur modèle économique, et de se créer des fonds propres.**

Il est nécessaire d'accompagner le **développement des ressources de toutes les organisations de l'ESS** avec par exemple, comme le pacte le propose pour les associations, le relèvement de 60 000 € à 72 500 € du plafond de chiffre d'affaires annuel en franchise des impôts commerciaux ; il s'agit pour nous d'un premier pas positif, mais qui ne saurait pour autant résumer la nécessaire approche globale des modèles socio-économiques des associations ayant une activité économique. De même, le développement du mécénat de proximité avec l'instauration d'un plancher de 10 000 € en sus du plafond de 0,5 % du chiffre d'affaires pour les dépenses de mécénat des TPE, va dans le bon sens, mais ne saurait compenser l'effondrement des dons suite à la suppression de l'ISF et à son remplacement par l'IFI et par l'IR PME, qui nécessite un plan d'action urgent et vigoureux.

Cependant, l'État et les collectivités par leur politique de soutien annuel, avec des délais de paiement importants, sont les premières à mettre les organisations dans la difficulté. La puissance publique ne peut se dédouaner de son rôle essentiel pour le développement des organisations d'utilité sociale, et doit enfin **prendre des engagements à plus long terme en privilégiant enfin le recours à des conventions pluriannuelles d'objectifs.** Il est également essentiel pour le développement des fonds propres et des capacités d'innovation des acteurs d'utilité sociale que la proposition de **pouvoir conserver un excédent « raisonnable » sur les financements publics non consommés** pour alimenter les fonds propres des associations à but non lucratif soit acceptée par le Gouvernement. De même, l'objectif de renforcement des fonds propres des coopératives doit faire l'objet d'échanges avec le Gouvernement afin de stabiliser leur environnement juridique et financier. Enfin, il est essentiel de faciliter **l'accès aux financements européens** avec la création d'opérateurs de proximité comme le propose le pacte, en les dotant de réelles prérogatives de simplification des contrôles et d'avance de trésorerie, mais cela nécessite au préalable que la future programmation du FSE intègre bien une composante ESS ambitieuse et un co-pilotage avec les têtes de réseaux nationales de l'ESS permettant de garantir la cohérence d'ensemble et la mobilisation des têtes de réseaux.

Pour consolider les entreprises de l'ESS, **le développement de la finance solidaire et citoyenne est également essentiel** : la réforme de l'épargne salariale qui va permettre de mobiliser davantage d'épargne solidaire est en cela une bonne nouvelle. Cependant, nous

nous interrogeons quant aux intentions du Gouvernement en matière d'assurance-vie solidaire, dans la mesure où le Président de la République, dans son programme pour l'élection présidentielle, s'était engagé à rendre obligatoire au cours de la présente législature la présentation d'une unité de compte solidaire dans tous les contrats multi-supports. Les débats parlementaires en cours à propos de la loi PACTE ne permettent pas de retrouver trace de cette ambition, puisque le dispositif envisagé institue une alternative entre transition écologique et transition solidaire et place les assureurs comme les épargnants dans la situation de choisir entre l'une ou l'autre, au risque que cela soit au détriment de la seconde et des engagements présidentiels. De la même manière, l'inquiétude grandit sur **l'avenir du LDDS** dont le décret de mise en œuvre n'est toujours pas sorti depuis le vote de la loi Sapin 2 en décembre 2016, alors qu'il permettrait d'abonder le financement de la transition écologique. Nous souhaiterions donc que ce financement ne soit pas détourné de son objet initial et qu'il soit enfin mis en œuvre rapidement. Enfin, la proposition complémentaire d'étudier l'éligibilité des différents titres (associatifs, « fondatifs » ...) aux plateformes de financement participatif afin de permettre aux entreprises de l'ESS de se financer en fonds propres par ce biais paraît essentielle et urgente.

- Le deuxième fort levier de développement pour les entreprises de l'ESS est le **développement de leurs marchés**, qui doit être encouragé par la puissance publique.

Le premier enjeu souligné par le pacte pour cela est le **développement de la communication et de la valorisation de l'ESS**, afin de mettre en valeur nos spécificités et d'encourager leur reconnaissance vis-à-vis du grand public. A ce titre, le pacte propose de nombreuses mesures de promotion et de communication, mais presque aucune permettant de faire des citoyens et des « consomm'acteurs » informés pouvant fléchir leurs achats vers les acteurs de l'ESS. Cela pourrait pourtant participer à l'objectif de développement du commerce équitable et des circuits courts présenté en proposition complémentaire, mais élargi à toutes les organisations de l'ESS en caractérisant mieux leurs produits et services. Une telle campagne de communication externe sur les atouts et les spécificités des entreprises de l'ESS pourrait s'articuler avec un travail renforcé du secteur pour l'appropriation et la diffusion du guide des bonnes pratiques tel qu'il résulte de l'application de la loi du 31 juillet 2014.

Un enjeu phare en lien avec cette proposition est de **développer les flux d'affaires sociaux et économiques des entreprises de l'ESS**. Or malgré les bonnes intentions, le pacte ne comporte dans ce domaine ni objectif chiffré pour l'État ni de mesures structurelles. En dehors de l'ouverture du dispositif « Avance + » de BPI France aux entreprises de l'ESS, qui est une bonne chose car elle s'inscrit dans la droite ligne de l'égalité de traitement revendiquée par ESS France, il ne comporte que des mesures de communication et de bilan nécessaires mais insuffisantes. Or l'urgence climatique et sociale ne permet plus d'inciter et de promouvoir les pratiques vertueuses, il faut les rendre obligatoires. ESS France préconise donc que **au moins la moitié des marchés publics soit obligatoirement soumis à des clauses sociales et environnementales** (contre seulement 6,2% des marchés publics supérieurs à 90 000 € aujourd'hui) et qu'une partie conséquente de la commande publique soit dans ce cadre fléchée en faveur des entreprises sociales.

Plus globalement, **le pacte souffre, au regard de ses ambitions annoncées, d'une absence d'approche sectorielle ou par filière qui pourtant s'impose compte tenu de l'extrême**

diversité des secteurs dans lesquels l'ESS est présente ; une ambition globale de développement de l'ESS devrait assurément comporter une telle approche, avec une appréciation des modèles économiques et de financement spécifiques, d'autant plus que certaines filières représentent un fort potentiel d'innovation avec des leviers de développement à actionner.

- Enfin, un dernier enjeu majeur pour permettre le développement des entreprises de l'ESS, c'est **l'évolution des équipes salariées de nos organisations**

Après le « stop and go » relatif aux contrats aidés dont la baisse brutale a massivement fragilisé le secteur, il faut maintenant créer un environnement stable et juste pour développer l'emploi salarié de l'ESS dans de bonnes conditions. Après la mise en place tardive du CITS, sa transformation en allègements de charges sociales patronales est encore un nouveau changement qui, nous l'espérons, ne sera pas remis en cause dans les prochains mois. Mais il est dommage de ne **pas remettre en cause globalement et structurellement la taxe sur les salaires, et ce pacte apparait sur ce sujet comme une nouvelle occasion manquée.**

Enfin, pour accompagner le développement des entreprises de l'ESS, **la montée en compétence des salariés via la formation professionnelle** est essentielle. Ceci devra se traduire par un OPCO fort regroupant si possible l'ensemble des branches professionnelles de l'ESS. Par ailleurs, la reconnaissance de l'UDES comme organisation représentative en mars 2014 ne s'est pas traduite à ce jour par son entrée à part entière dans les instances paritaires nationales et territoriales de la protection sociale, ni par la reconnaissance d'un positionnement pleinement interprofessionnel. Ce dernier point nécessite de porter une réforme des critères d'appréciation de l'audience des organisations patronales au niveau national et interprofessionnel pour y intégrer l'ensemble des secteurs économiques du pays, dont celui de l'ESS.

2. Accompagner le développement de l'innovation sociale et la création d'entreprises et organisations de l'ESS

Le pacte propose d'encourager l'amorçage d'entreprises de l'ESS avec la mise en place de trois fonds d'amorçage prévus à hauteur de 80 M€. **La mise en place de trois nouveaux fonds d'amorçage pour des projets de moins de trois ans va dans le bon sens puisqu'elle devrait permettre de renforcer la catégorie des investisseurs de long terme ou à impact.** Pour qu'ils puissent être structurants et pérennes, il faudrait cependant que le dispositif précise les garanties accordées aux futurs investisseurs dans ces fonds, intègre des moyens d'accompagnement, et n'exclue pas de renforcer les fonds existants créés et animés par des organismes de l'ESS ; il est par ailleurs dommage que ce dispositif ne s'articule pas avec un élargissement à l'innovation sociale du champ d'intervention du Fonds national d'amorçage, géré par la BPI.

Par ailleurs, ESS France déplore qu'à part la mise en place de ces fonds, il n'existe pas de mesures structurantes pour encourager l'innovation sociale et la création d'entreprises de l'ESS. Les **propositions structurantes de l'ESS**, soit la création d'un **crédit d'impôt-recherche pour l'innovation sociale** ou la **transposition du dispositif jeune entreprise innovante** dédié à l'innovation scientifique et technique aux jeunes entreprises agréées ESUS pour l'innovation

sociale, devraient figurer dans ce pacte de croissance de l'ESS. Un objectif complémentaire consisterait à appuyer auprès des financeurs la dynamique de promotion de la création d'entreprises par des femmes qui choisissent l'ESS.

L'ancrage territorial et l'accompagnement au **développement d'écosystèmes locaux** pour renforcer la création d'entreprises de l'ESS est également trop peu encouragé, si ce n'est à travers le dispositif « Territoire French Impact » qui constitue une modélisation intéressante des synergies et des modalités d'accompagnement, et qui devrait entraîner la relance du développement des Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE). Il paraît pourtant essentiel de mieux articuler l'offre d'accompagnement dans tous les territoires, même les plus éloignés des métropoles, et d'affiner les modalités de pilotage des stratégies régionales de l'ESS en affirmant l'échelon régional dans l'animation des écosystèmes territoriaux.

Les outils territoriaux d'appui au financement de l'ESS paraissent eux aussi absents du pacte, et il nous semble opportun d'encourager la création de fonds d'amorçage régionaux abondés par les pouvoirs publics, et de mettre en place les fonds territoriaux de développement associatif prévus par la loi de 2014.

Il serait également essentiel **d'encourager les reprises et transmissions de PME** de l'ESS aux salariés comme il est indiqué dans les objectifs complémentaires en mettant en place pour l'entreprise une provision de type réglementée, voire en mettant en place comme l'a déjà suggéré ESS France une garantie publique, et en rendant les entrepreneurs salariés associés éligibles à l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (ACCRE).

Enfin, ce travail pourrait ouvrir sur la **mise en place in fine d'une fiscalité plus cohérente au service de l'intérêt général** qui permettrait d'encourager le développement d'entreprises de l'ESS qui peuvent être aujourd'hui pénalisées et en situation de distorsion de concurrence par rapport à leurs concurrents du fait de leur apport conséquent à l'intérêt général.

3. Préfigurer la société et l'économie de demain

Il paraît essentiel de renforcer la place de l'ESS comme **pionnier d'une économie qui met au cœur de son développement le bien-être des Hommes et la préservation des ressources**.

A ce titre, **nous souhaitons tout d'abord que le rattachement de l'ESS à un Ministère de la Transition Écologique et Solidaire puisse permettre de valoriser le potentiel de l'ESS dans ladite transition** ; or le pacte n'en fait curieusement aucunement mention. Les acteurs de l'ESS sont pourtant convaincus non seulement que cette alliance fait sens, mais aussi qu'ils ont déjà démontré leur capacité à faire évoluer les modes de production et de consommation dans un sens plus respectueux de l'humain et de son environnement. Leur potentiel d'innovation, qui s'exprime déjà en matière d'économie circulaire, de recyclage, de production d'énergies renouvelables, peut et doit être encouragé et mis en cohérence au sein de ce ministère.

Si nous partageons la conviction que l'ESS constitue « l'économie de demain », alors **les enjeux liés à l'éducation et à la formation ne peuvent rester étranger à une stratégie globale de développement de l'ESS**. Les acteurs de l'ESS dans la communauté éducative sont ainsi soucieux de la mise en œuvre de l'accord-cadre de coopération en la matière signé en 2014

avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et renouvelé en décembre dernier. Les synergies à rechercher pour amplifier les efforts en matière de promotion et de sensibilisation des jeunes à l'ESS passent par une action globale ; l'arrêt du soutien de l'État au programme Jeun'ESS n'est pas un bon signe, et des actions du type « Mon ESS à l'école » ou les Coopératives Jeunesse de Services (CJS) ont besoin d'un soutien fort. De même, les évolutions annoncées en matière de programmes d'enseignement d'économie au lycée ne vont pas dans le sens d'une cohérence de l'action gouvernementale.

En matière d'égalité femmes/hommes, la commission spécialisée du CSESS suggère, parmi de nombreuses propositions, d'ajouter deux mesures structurantes au titre de l'axe 2 de votre pacte. La première consisterait à s'appuyer sur la création d'un groupe d'experts chargé de mener une analyse des conditions d'application, aux entreprises de l'ESS incluses dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 2014, des obligations législatives et réglementaires relatives à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances de décision. La seconde mesure structurante serait de renforcer les outils d'observation de l'ESS, dont l'Observatoire de l'égalité et de la parité femmes/hommes, afin de constituer un centre de ressources dynamique, produisant des données sexuées éditées annuellement dans un baromètre de l'égalité femmes/hommes dans l'ESS et un recueil de pratiques alimenté par les déclinaisons du Guide définissant les conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'ESS.

Il serait également essentiel d'aller plus loin et de créer de **nouveaux indicateurs pour mieux qualifier les bénéfices sociaux et environnementaux à côté des bénéfices financiers** ; les acteurs de l'ESS marquent leur attachement au fait que leur performance puisse se mesurer autrement qu'en parts de PIB ou même en termes seulement économiques. A ce titre, la création d'un Fonds de promotion de l'évaluation de l'impact social et environnemental doté de 1 M€ par l'État et destiné à permettre aux entreprises de l'ESS de valoriser leur impact et leur utilité sociale est utile. Il semble cependant essentiel que le Haut-Commissariat porte une réelle **mission de formation et d'accompagnement de l'administration** à l'évaluation de l'impact social de nos organisations, pour faire évoluer les évaluations et bilans demandés dans une logique d'amélioration continue et partagée. Dans cette même lignée, **un nouveau développement des Contrats à Impact Social, tel que vous l'envisagez, devrait préalablement s'appuyer sur un réel bilan des premières expérimentations menées** et de la capacité de l'administration à les intégrer à l'évolution des politiques sociales.

Notre vigilance sur ces questions tient au fait que, **si l'ESS se conçoit d'abord comme un mode d'entreprendre, sa contribution à la société ne saurait toutefois se réduire à ses activités économiques** ; elle est par essence connectée avec des politiques sociales et contribue à des valeurs collectives et citoyennes. Il y a donc lieu de concevoir une stratégie de développement de l'ESS en l'articulant avec d'autres plans (jeunesse, pauvreté, santé...) ou politiques publiques (aménagement du territoire...). Sauf à l'occasion de la mention de la feuille de route de l'économie circulaire et du plan national pour un commerce équitable, **le pacte de croissance n'est pas articulé avec d'autres plans. Le risque est donc que le pacte apparaisse comme un ensemble de mesures « hors sol »**, sans autre lien avec les besoins des populations et des territoires que la seule croyance en la capacité entrepreneuriale de quelques-uns à l'innovation sociale, ce qui ne saurait résumer le potentiel de l'ESS.

De manière plus large, les acteurs de l'ESS déplorent que le pacte ne fasse, dans le contexte social actuel très tendu, aucune allusion aux valeurs collectives et citoyennes qui irriguent l'ESS et à travers elle la société toute entière. Leur capacité à proposer des cadres délibératifs est selon eux de nature à répondre au besoin de dialogue civil, mais aussi à offrir des lieux d'apprentissage de la démocratie et d'engagement civique pour des millions de sociétaires, de bénévoles, d'élus... **Une stratégie de développement de l'ESS pourrait chercher à encourager cette dynamique collective qui assure une pérennité et un ancrage social et territorial qui sont essentiels à l'ESS, au-delà de l'ambition entrepreneuriale.**

Enfin, l'annonce d'un agenda européen et international est le bienvenu tant il apparaît que **l'avenir de l'ESS passe par un développement et une influence qui dépassent les frontières. Cela doit néanmoins s'accompagner d'un agenda précis**, incluant notamment des ambitions en matière de production normative (droit communautaire, normes internationales du travail, règles commerciales), de coopération transfrontalière européenne, et de politique de coopération au développement.

* * *

Monsieur le Haut-Commissaire,

Les propos que j'ai tenus au nom des fédérations, réseaux et acteurs de l'ESS réunis au sein d'ESS France se veulent aussi exigeants que constructifs.

Ils sont cohérents avec notre volonté collective de faire bloc pour permettre à l'ESS de préfigurer l'économie de demain et de proposer des solutions à la crise de longue durée que vit notre pays.

Ils sont constructifs à l'égard des pouvoirs publics qui manifesteraient du respect et de la compréhension à l'égard des spécificités de nos modèles car ils sont profondément ancrés dans le contrat social français et garantissent une performance et un engagement pérennes.

Nous sommes donc pleinement volontaires pour engager cette nouvelle étape du développement de l'ESS que vous semblez appeler de vos vœux.